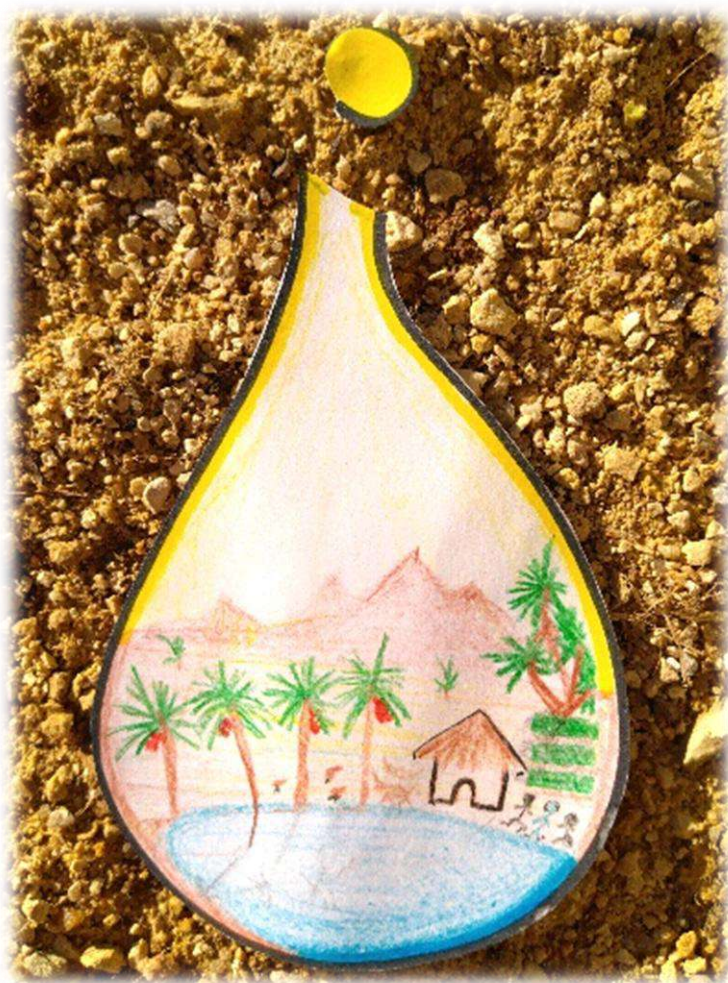


Projet Pédagogique – Juin 2023



LIEU DE VIE LA P'TITE OASIS

9 LES BERTHONNIERES - 86510 BRUX

TEL : 06 61 13 26 80

COURRIEL : SCLAPTITEOASIS@GMAIL.COM

N° FINISS : 860790690

N° SIRET : 887 843 399 00015

CODE APE : 8790B

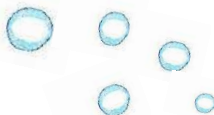


TABLE DES MATIERES

| | | |
|----|--|----|
| a. | NOTRE PROJET DE VIE ET SA NATURE | 4 |
| 1. | Un couple et ses enfants : l'esprit de famille | 4 |
| 2. | Un lieu | 5 |
| 3. | Objectifs du lieu de vie La P'tite Oasis..... | 6 |
| a) | Objectif principal : | 6 |
| b) | Objectifs spécifiques : | 6 |
| 4. | Vivre ensemble – passion pour l'agro-écologie | 7 |
| 5. | Public concerné | 8 |
| 6. | Un accueil = un projet | 9 |
| b. | Le Projet éducatif | 10 |
| 1. | La vie quotidienne | 10 |
| 2. | La ferme pédagogique..... | 10 |
| 3. | Diverses activités possibles | 11 |
| 4. | Les soins..... | 11 |
| c. | Équipe et compétences | 12 |
| 1. | Les porteurs de projets..... | 12 |
| 2. | Formation prévues | 13 |
| 3. | Soutien extérieurs possibles..... | 13 |
| a) | Psychothérapeute pour les accueillis | 13 |
| b) | Médecin..... | 14 |
| c) | Aide aux devoirs | 14 |
| 4. | Travailler les risques liés au accueillants ou au accueillis | 14 |
| a) | Les réunions d'équipe | 14 |
| b) | Les supervisions..... | 15 |
| d. | Évaluation..... | 15 |
| 1. | Rapports annuel sur l'évolution des enfants dans le lieu et avec l'extérieur | 15 |
| 2. | Evaluation unique..... | 15 |
| e. | L'accueil au lieu de vie..... | 16 |
| 1. | Les modalités d'accueil..... | 16 |
| 2. | Les relations avec la famille..... | 16 |
| f. | Quel budget ? | 17 |

INTRODUCTION

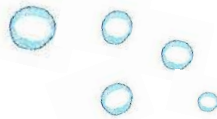
Abdelaali Boushaba et Claire Ecalle que nous appellerons Ali et Claire tout au long de ce projet ont repris le lieu de vie La Tuilerie respectivement en 2015 et 2014. Depuis 2014 le lieu de vie La Tuilerie fonctionne avec l'agrément qui avait été donné à l'association La Tuilerie pour un lieu de vie géré par Claude Leterrier et Gisèle Ecalle depuis une quarantaine d'année.

Ali et Claire ayant pour objectif de créer leur projet demandent un transfert d'agrément à leur nom. Leur projet n'est pas de faire une rupture avec celui existant précédemment mais de pouvoir l'adapter à leurs aspirations familiales et tirer profit de leur expérience. L'association La Tuilerie après la demande de Ali et Claire de changer de mode de fonctionnement a décidé de mettre fin à son activité à la fin du mois d'août 2020.

Ali et Claire se rapprochent de la responsable des lieux de vie et d'accueils (Madame Roche), de la responsable des établissements (Madame Compain), de la FRLV (Fédération régionale des lieux de vie) ainsi que d'un service comptable et juridique pour pouvoir monter une Société Civile, ce qui leur permettra de faire un transfert d'agrément et ainsi de continuer les accueils. La société s'appelle La P'tite Oasis.

Leur cadre de vie permet aujourd'hui l'accueil de 4 enfants (ou adolescents) et/ou jeunes majeurs de moins de 21 ans. L'accueil mère-enfant est une possibilité. Ils auront la possibilité de monter des projets afin de permettre ou d'aider à l'acquisition de l'autonomie : hébergements en extérieurs dans des appartements.

Ce Lieu de vie et d'accueil sera un Lieu où les jeunes auront la possibilité en parallèle d'une éducation scolaire et péri-scolaire (activités sportives et culturelles) de base, de s'épanouir en s'occupant des animaux, du jardin ainsi qu'en prenant soin des personnes vivant autour d'eux. Grâce au réseau local et l'occupation agricole des porteurs du projet chaque personne accueillie pourra, spontanément, trouver sa place dans la société en prenant soin de son environnement naturel, social et familial tout en respectant sa propre personne. La multiplicité des cultures imprégnée et intégrée du projet nous aidera pour nous permettre de transmettre les notions de respect de l'autre dans son intégrité.



Ce lieu ainsi que les permanents propose à chaque personne accueillie un dispositif qui lui permettra d'exprimer sa souffrance. Ce dispositif sera étudié avec les partenaires et le/la jeune en question si l'âge le permet.

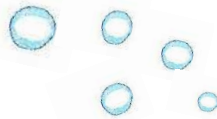
A. NOTRE PROJET DE VIE ET SA NATURE

1. Un couple et ses enfants : l'esprit de famille

Décret de 2004 : « Il constitue le milieu de vie habituel et commun des personnes accueillies et des permanents. »

Claire : « Le fonctionnement de ces lieux de vie m'a toujours été familial. Après quelques années à chercher le travail idéal, et diverses expériences tant dans le social que dans l'administratif ou dans l'agriculture, il m'a paru évident que le fonctionnement d'un lieu de vie peut permettre de regrouper ces trois fonctions. Ali, après différentes expériences au Maroc (main d'œuvre, agriculteur, vendeur sur les marchés, chef du bâtiment...) est venu habiter avec moi en communauté dans un petit village sénégalais et nous nous sommes retrouvés sur beaucoup de valeurs que nous portons, notamment sur la vie en communauté et le respect des différences. Nous avons envie de continuer le travail de la terre et de s'inscrire dans une logique de partage et de solidarité. Nous avons aussi pu constater et apprécier la simplicité de vie que le lieu de vie propose pour des jeunes souvent en difficulté matérielle, familiale et sociale. Le lieu de vie offre la possibilité pour les jeunes de trouver un cadre sécurisant dans lequel ils pourront trouver une place dans une vie commune (ou dans la société) faite pour lui, avec lui, mais pas seulement pour lui. »

Depuis 2014 pour Claire et 2015 pour Ali, ils partagent leur maison avec les jeunes qui sont accueillis dans leur lieu de vie. Forts de cette expérience de 9 années au cours desquelles ils ont essayé de s'approprier le projet d'accueil, à travers des accueils plus ou moins faciles, ils



ont pu mûrir leur projet afin d'y entraîner les enfants : jardinage, soins aux animaux, achat d'une maison, faire les travaux, continuer l'aménagement... - faire vivre un lieu.

En 2016 leur premier enfant est né ainsi qu'un deuxième en 2018 et un troisième en 2019. Ces expériences de vie ont été partagées avec les enfants du lieu de vie. Pour eux qui ont souffert ou qui souffrent, car abîmés par leur histoire personnelle, repenser la naissance, les premiers soins aux enfants, leur a permis de travailler sur leurs carences familiales, de grandir et d'envisager l'avenir plus sereinement.

Le cadre familial du lieu de vie La P'tite Oasis ainsi que l'environnement des permanents (professionnel, familial et amical) a pu apporter de la sécurité à des jeunes en grande souffrance ce qui a pu les aider à aborder les apprentissages scolaires et professionnels.

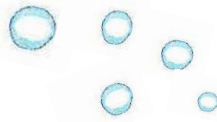
Ali et Claire souhaitent continuer de « vivre avec » et partager leurs expériences avec les jeunes qui vivent avec eux.

2. Un lieu

Ali et Claire ont acheté en 2017 une maison située sur la commune de Brux dans laquelle il y a encore des travaux à faire. Il y a aujourd'hui 2 grandes pièces au rez-de-chaussée ainsi que 2 chambres individuelles avec cuisine toilettes et salle de bain attenantes (les chambres et la salle de bain sont aujourd'hui les parties privatives des permanents et leurs enfants). A l'étage, il y a 5 chambres, une salle de bain des toilettes et une mezzanine (lieu occupé en particulier par les enfants du lieu de vie).

Cette maison est située sur un terrain de 4 hectares de prairies et bois. Depuis quelques années le projet d'Ali et Claire se développe petit à petit et le lieu accueille déjà des moutons, un cheval de trait pour les travaux difficiles des champs, des oies, des poules, des lapins, des cailles et cinq chats (d'une année sur l'autre cela peut varier).

Cette maison se situe dans un hameau, petit à petit ils font la connaissance de leurs voisins. Ce hameau est à 7km de Brux (village avec école primaire), 7km de Couhé (Valence en Poitou), 15km de Civray, 40km de Poitiers. A Couhé, il y a des écoles, un centre de loisirs, les magasins de proximité. A Civray il y a des écoles, des collèges et des lycées ainsi qu'un centre



de loisirs et des magasins spécialisés dans le bricolage. A Poitiers il y a la gare, les magasins du centre-ville, la Biocoop qui est le lieu d'approvisionnement du lieu de vie ainsi que l'université.

Le lieu de vie bénéficie grâce à son expérience de contacts dans différents club sportif en fonction des aspirations de chaque jeune.

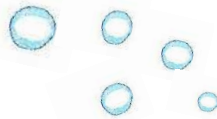
3. Objectifs du lieu de vie La P'tite Oasis

a) *Objectif principal :*

Lutter contre l'exclusion en œuvrant pour l'insertion dans nos sociétés de jeunes en rupture familiale et/ou sociale, en respectant l'Être Humain et ses caractéristiques ainsi que l'Environnement dans lequel il évolue tout en recréant des liens. L'accompagnement des jeunes - sur le plan personnel, social, affectif, scolaire, professionnel – à être acteur de leur devenir.

b) *Objectifs spécifiques :*

- ❖ Mettre à disposition des jeunes un lieu d'accueil, qui leur permette de s'épanouir dans un environnement sain et stable.
- ❖ Donner aux jeunes un lieu d'accueil dans lequel la vie en communauté est primordiale.
- ❖ Donner un cadre pour que les jeunes puissent acquérir les fondamentaux (hygiène, repas, rythme de vie) et aussi exprimer leurs malaises et leurs douleurs.
- ❖ Aider les jeunes à recréer des liens en société, mais aussi avec leur famille si possible.
- ❖ Aider à l'éducation scolaire et péri-scolaire.
- ❖ Aider à l'intégration des enfants dans leur environnement.
- ❖ Proposer différentes activités qui sont en lien avec notre environnement.
- ❖ Proposer aux enfants de participer activement et de manière constructive aux différents projets (musique, théâtre, agriculture, cuisine, dessin, projets humanitaires...).
- ❖ Permettre, à travers des engagements sociaux et environnementaux des accueillants d'aider les jeunes à trouver une vocation.
- ❖ Fournir une aide aux jeunes à la création de projet.



- ❖ Permettre, à travers de différents projets humanitaires de sensibiliser sur les besoins de l'Autre et comment essayer de les satisfaire au mieux. Prendre en compte les besoins de l'Autre.

Ces objectifs sont réalisables rapidement, dès que le lieu d'accueil est prêt à recevoir des jeunes.

4. Vivre ensemble – passion pour l'agro-écologie

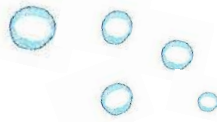
Pour Ali et Claire, cultiver la terre en utilisant la technique de l'agro-écologie ou une autre technique respectueuse de la nature et de l'environnement est une passion et une ressource. C'est ce qu'ils proposent comme base de travail pédagogique car c'est ce qu'ils ont envie de transmettre. Ils pensent que le respect des autres dans la société passe par un respect de soi-même et donc un respect de son environnement. La vie en commun permet le partage de ces notions et chacun a une place dans la société malgré ses difficultés.

Les activités quotidiennes du lieu seront de s'occuper tous les jours du jardin afin que l'on puisse manger des légumes de saison mais pas seulement.

Préparer la terre avant semis, semer les légumes, arroser et entretenir les plants : ce sont les bases de la vie. Une fois les légumes récoltés, ils seront lavés et les feuilles et les racines en surplus seront coupées et données aux animaux. Les légumes seront cuisinés, transformés en conserves, donnés, échangés ou vendus.

Tous les jours, il sera nécessaire de s'occuper des animaux : les poules et les lapins auront besoin de manger et de boire, il faudra aussi de temps en temps nettoyer leur habitation. Les moutons, les chevaux auront besoin d'eau pour boire presque quotidiennement. Il sera nécessaire de veiller à ce qu'il y ait assez d'herbe dans le champ et qu'il ne fasse pas trop froid pour rester dehors.

Une fois dans l'année, les animaux mettront bas et des bébés animaux seront particulièrement à surveiller.



Le cheval servira pour des balades et pour les travaux des champs, il aura une attention particulière: petite sortie, brossage, entretien des sabots.... Des séjours d'une semaine ou plus en roulotte seront facilement réalisables si un besoin s'en fait sentir avec un jeune ou si des vacances sont organisés pour tout le monde.

Le pain qui est mangé tous les jours est fabriqué par les permanents du lieu en partenariat avec d'autres personnes intéressées dans le village et dans les environs. Une journée tous les quinze jours est dédiée à cette activité.

L'agro-écologie, c'est la manière dont nous voulons cultiver, mais c'est pour nous aussi un art de vivre qui s'applique au quotidien et dans lequel des jeunes peuvent y trouver une place en s'occupant avec les permanents des choses essentielles de la vie.

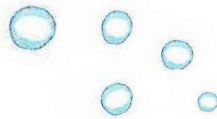
5. Public concerné

Deux types d'accueil pourront se faire dans ce lieu.

Tout d'abord, un accueil sur du long terme. Ali et Claire envisagent d'accueillir sur du long terme plutôt des enfants et pré-adolescents ayant des difficultés d'insertion dans la société ou des difficultés familiales lourdes ou un handicap mental lourd. Ils pensent que le projet agricole lié au lieu de vie est plus adapté pour des jeunes car passé 14 ans les adolescents sont moins intéressés par la nature. Cependant ils restent ouverts pour une demande particulière pour des adolescents qui auraient envie ou besoin d'un retour à la nature.

Puis, un accueil à durée courte et prédéfinie (séjour de rupture de maximum 3 mois). Le travail réalisé pour ces jeunes sera différent, car ce sera une coupure dans leur quotidien.

Il sera nécessaire en amont de prendre du temps pour préparer avec le jeune le projet en fonction de ses aspirations puis d'avoir du temps en aval pour pouvoir faire un retour sur expérience.



Ali et Claire rappellent aussi la possibilité d'accueillir des jeunes mamans avec leur bébé, car ils pensent que le lieu est adapté pour ce genre d'accueil.

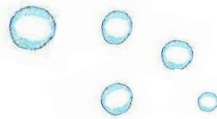
6. Un accueil = un projet

Toute personne placée dans le lieu de vie La P'tite Oasis le sera lorsqu'un projet éducatif de vie sera créé avec l'administration en charge du placement (l'administration étant responsable du placement). Le projet devra s'inscrire dans le projet des accueillants. Ce sera pour les accueillants l'occasion de construire une relation particulière avec le jeune et le jeune se sentira ainsi pris en compte, respecté dans sa conduite et sa personnalité.

Ce projet devra être fait par chaque partie prenante de l'accueil, c'est-à-dire, le service de placement, le jeune lui-même si l'âge le permet et le lieu d'accueil. Le projet peut varier selon les cas et surtout selon l'âge.

Il pourra s'agir, pour un accueil à long terme, seulement d'un accompagnement dans la vie de tous les jours : l'aide à la toilette, le repas, la participation au rangement de la chambre, l'aide à l'habillage, l'organisation du transport pour l'école, l'aide aux devoirs, la participation des adultes à certaines des activités comme la lecture ou des jeux de société, l'accompagnement aux activités extérieures. Aider le jeune à réussir son intégration à l'école (et dans les différentes activités prévues) et l'aider à aller vers la réussite personnelle fera aussi parti du projet. Mais il pourra aussi s'agir pour des adolescents de les aider à trouver une vocation et de les accompagner pour qu'ils puissent s'approcher ou réaliser sans trop de difficultés leurs rêves et devenir des adultes responsables.

Pour un accueil à court terme, le projet sera plus précis, même s'il comprend aussi l'accompagnement quotidien du jeune afin qu'il ait la possibilité de retrouver un cadre où il puisse matérialiser sa souffrance. Il indiquera aussi ce que le jeune souhaite réaliser au sein de notre lieu afin de participer à la vie en communauté et/ou au projet de solidarité proposé. Ce projet permettra au jeune de se trouver une place dans la société tout en se



sentant utile. Le jeune pourra ainsi se créer un réseau de connaissance de personnes prêts à l'aider en cas de difficultés.

Les permanents se chargeront avec l'équipe de travail de faire avancer le jeune dans son projet tout en respectant son rythme. Des évaluations en cours de parcours auront lieu par les accueillants, le service placeur et le jeune afin de pouvoir rectifier certains petits (ou grands) détails de l'accueil. Pour des cas particuliers de jeunes très compliqués, l'accueil pourra être soumis à révision et pourquoi pas s'arrêter si la vie du lieu (les accueillants ou les enfants des accueillants) est en danger.

B. LE PROJET EDUCATIF

1. La vie quotidienne

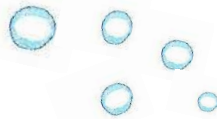
Chaque jeune pourra en fonction de son âge accéder à l'autonomie, celle qui sera la plus adaptée à son parcours.

Les jeunes seront amenés à participer aux activités quotidiennes du lieu de vie, mais ils devront aussi respecter leur emploi du temps qui inclue l'école si le jeune est scolarisé et/ou les activités extérieures proposées.

Les retours en famille sont établis par le juge des enfants et mis en œuvre par le service gardien (l'Aide Sociale à l'Enfance).

2. La ferme pédagogique

Au risque de se répéter, la ferme pédagogique est le support éducatif de Ali et Claire. Les jeunes pourront ainsi se laisser porter par une manière de vivre, participer de temps en temps aux différentes activités ou prendre complètement part au projet. Dans tous les cas ce projet apporte de la sécurité, comble des manques (affectif par exemple dans le soin aux animaux), apprend le respect de soi-même, des Autres et des différences. Développer le



plaisir du goût à l'effort permet aux permanents d'apporter des techniques de résiliences aux jeunes qui sont très en souffrance.

Ce projet ainsi que les autres projets de transformation, cuisine... sont des moments partagés qui favorisent la satisfaction de projets aboutis réalisés ensemble.

3. Diverses activités possibles

Les activités permettent aux jeunes de partager des émotions avec les autres et les adultes qui les encadrent. Elles consolident les relations au sein du lieu de vie comme à l'extérieur. Elles stimulent la curiosité, l'expression et l'envie de se surpasser. Ainsi les jeunes peuvent gagner de l'assurance et feront plus facilement face à des situations nouvelles et exceptionnelles. Dans ce cadre, Ali et Claire proposent d'autres activités tels que le bricolage, l'entretien des locaux et des extérieurs, loisirs, vélo, randonnées, vacances...

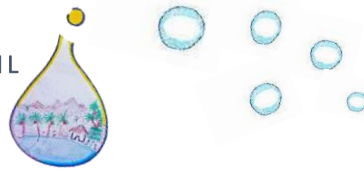
D'autres activités sont possibles à l'extérieur du lieu de vie La P'tite Oasis. Il y a de nombreuses activités proposées par les centres de loisirs qui sont dans les villes à proximité, par l'école de musique de Couhé, par les clubs de sport des alentours. L'adhésion à un club contraint le jeune à respecter les règles et les autres c'est un véritable outil de socialisation.

Certains amis d'Ali et Claire proposent aussi parfois des activités aux différents jeunes.

Des sorties culturelles sont aussi organisées, elles servent de support à éveiller les esprits, enrichir les discussions et les différents points de vue.

4. Les soins

Chaque jeune accueilli dans le lieu de vie La P'tite Oasis doit pouvoir bénéficier d'un soin thérapeutique ou psychologique. Il y a un réseau de psychologues autour du lieu de vie ainsi qu'à Poitiers qui peuvent accompagner les jeunes.



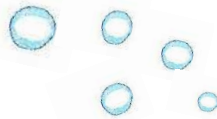
C. ÉQUIPE ET COMPETENCES

1. Les porteurs de projets

Les expériences d'Ali et Claire concernant les lieux de vie et d'accueil leur permettent d'avoir des compétences qui sont celles décrites par **Jean Luc Minart**, dans son livre « **Lieu de vie et d'accueil – Réhabiliter l'utopie** » à savoir :

- « **Les compétences liées à la relation éducative** », nous noterons ici que leur niveaux d'étude, mais aussi tout ce qu'ils ont appris par eux-mêmes leur permettent d'avoir une culture générale suffisante, ils cherchent des moyens pour remédier aux faiblesses de notre société. Ils utiliseront l'agriculture, l'élevage, les activités sportives et culturelles en fonction de la personnalité des accueillis pour qu'ils trouvent un cadre et qu'ils arrivent à lier des relations avec l'extérieur. Afin de chercher toujours la meilleure solution éducative pour ces jeunes, ils s'appuieront sur différents supports extérieurs qui seront détaillés dans les pages suivantes (partenaire placeur du jeune, autorité départementale, psychothérapeutes pour les jeunes mais aussi pour le travail des adultes, médecins). Leur expérience leur permet de savoir que les relations avec les jeunes placés ne sont pas toujours faciles. Ils savent qu'il est nécessaire de garder leurs distances avec les jeunes tout en étant assez proche pour qu'ils puissent trouver assez de réconfort, qu'ils puissent se sentir bien et qu'ils puissent se laisser aller à la rencontre.

- « **Les compétences liées à l'instauration et à l'organisation de l'environnement éducatif** », Ali, Claire ainsi que l'équipe éducative s'appuieront sur un système de réunions d'équipes et de supervisions pour prendre les décisions relatives à l'éducation des jeunes accueillis. Chacun à leur niveau, ils ont des compétences qui leur permettent de mettre en place une vie en communauté, tant pour le quotidien de la maison que pour le travail. Ils ont aussi, chacun de manière différente la possibilité d'instaurer une relation de travail en équipe et ils peuvent être facilement en relations avec l'extérieur.



- **« Les compétences liées à la gestion du lieu »**, Claire, grâce à sa formation en gestion de projets et de par son expérience a toutes les clés pour gérer la structure que ce soit le secrétariat, l'intendance, les relations publiques, ainsi que la gestion administrative et financière. Petit à petit Ali se forme aux contraintes politiques, administratives et juridiques liées à l'existence du lieu de vie. Il prendra une partie de la gestion des relations publiques et de la gestion administrative.

- **« Les compétences liées à la conscience Lieu de vie et d'accueil »**, ils connaissent différents lieux de vie et leur raison d'être, chacun avec ses spécificités. Ils savent que différents réseaux regroupent les lieux de vie. Afin de continuer à faire vivre les lieux de vie et à améliorer leurs conditions, ils adhèrent à la Fédération Nationale des lieux de vie et d'accueils.

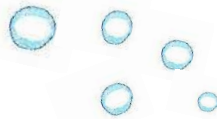
2. Formation prévues

En décembre 2019 Ali a fait une formation sur la communication bienveillante organisée par la fédération régionale des lieux de vie et Claire Ecalle une formation sur l'accompagnement des stagiaires. Ils n'ont pas encore prospecté les formations pour les années à venir.

3. Soutien extérieurs possibles

a) *Psychothérapeute pour les accueillis*

Le lieu de vie accueille plusieurs enfants souffrants de difficultés différentes. Afin que chaque jeune puisse aborder certains sujets sans que le personnel du lieu ou les autres accueillis soient au courant, nous rechercherons un psychothérapeute adapté au jeune. Le jeune aura ainsi un lieu où il pourra parler de son histoire sans être jugé par quelqu'une des personnes. Les jeunes pourront plus ou moins en fonction de leur envie prendre part à ce travail ; mais ce travail leur permettra de trouver des solutions qui leur permettront de vivre avec leurs difficultés et de s'accepter comme ils sont tout en essayant de devenir des adultes responsables.



b) Médecin

Le médecin qui sera choisi pour chaque jeune sera aussi à sa manière un soutien car il a un regard extérieur sur l'enfant et peut nous alerter sur un éventuel problème. Certains jeunes en difficulté souffrent aussi de problèmes de santé, il est nécessaire d'être vigilant.

c) Aide aux devoirs

Certains jeunes auront besoin de soutien scolaire, afin encore une fois de privilégier l'ouverture du lieu et de privilégier que les jeunes se créent un réseau de contact, nous pensons qu'il peut être nécessaire en fonction des difficultés scolaires du jeune de faire appel à une personne de l'extérieur.

4. Travailler les risques liés aux accueillants ou aux accueillis

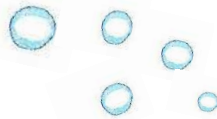
L'accueil étant fait sur le lieu d'habitation des permanents et de leurs enfants cela comporte des risques (des dangers avec les accueillis, des problèmes relationnels avec les accueillis et/ou avec l'équipe...).

Certain de ces risques sont connus, ils seront abordés régulièrement en réunion d'équipe et en supervision. D'autres risques ne sont pas connus à l'avance et pour ceux-là, il nous faudra agir, en fonction du risque, avec les différents partenaires.

Tout travail comporte des risques que nous ne pouvons pas prévoir. L'accueil des jeunes sur le lieu de vie des porteurs de projet, qui mettent en place une structure avec des occupations variés mais complémentaires, minimisera les risques qu'il pourrait y avoir.

a) Les réunions d'équipe

Les réunions d'équipe sont primordiales et elles auront lieu au minimum une fois par semaine, exception faite des vacances. Sans équipe, ses temps sont informels entre Ali et Claire.



b) Les supervisions

Les supervisions permettent aux différentes personnes travaillant dans le lieu de vie de trouver ressource lors d'un conflit, problème, ou un mal-être. Elles auront lieu tous les 15 jours dans un premier temps.

D. ÉVALUATION

1. Rapports annuel sur l'évolution des enfants dans le lieu et avec l'extérieur

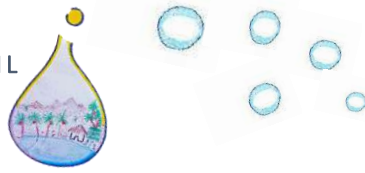
Tous les ans, en général avant un jugement mais cela peut être demandé à tout moment, le lieu de vie réalise un rapport concernant les jeunes et leur évolution. L'équipe demande à ce que les partenaires qui placent les jeunes soient très présents dans la prise en charge. Une rencontre quatre fois dans l'année est nécessaire afin de discuter du jeune de sa situation dans le lieu de vie, de sa situation familiale et de faire évoluer les différents projets en fonction des avancées.

2. Evaluation unique

Le lieu de vie devra se conformer aux évaluations qui vont avoir lieu tous les 5 ans.

La loi du 2 janvier 2022 précisait des conditions d'évaluations (évaluations internes et externes). Depuis la loi du 24 juillet 2019, la Haute Autorité de Santé voit ses missions évoluer car elle doit élaborer une nouvelle procédure d'évaluation nationale commune à tous les ESSMS et elle doit aussi élaborer un cahier des charges fixant les exigences requises pour devenir un organisme à réaliser ces évaluations.

Concrètement, le lieu de vie sera évalué tous les 5 ans par un organisme autorisé par la Haute Autorité de Santé.



E. L'ACCUEIL AU LIEU DE VIE

1. Les modalités d'accueil

Les accueils se font en fonction du groupe déjà existant ainsi que sur les possibilités des différents accueillants. Une fois qu'ils sont d'accord avec les services pour un accueil, ils définissent les modalités d'accueil. Chaque situation est différente et le lieu de vie s'adapte. Les jeunes ont la possibilité de faire une découverte sur un week-end ou quelques jours avant de s'installer mais cela n'est pas toujours possible pour les foyers donc les jeunes arrivent parfois sans avoir découvert au préalable.

Dans toutes les situations Ali et Claire sont en mesure de fournir le livret d'accueil qui sera réalisé en fonction de l'âge, du niveau, des acquis de chaque jeune accueilli et il sera transmis dans la mesure du possible avant l'accueil sur le lieu de vie.

La charte des droits et des libertés de la personne accueillie, le règlement de fonctionnement sont aussi des documents qui seront mis à disposition des jeunes en fonction des situations.

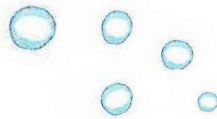
Pour garantir un accueil et un travail d'accompagnement dans les meilleures conditions, l'Aide Sociale à l'Enfance doit être en mesure de fournir le maximum d'information nécessaire à la prise en charge.

Le lieu de vie se réserve le droit de refuser un dossier sans en évoquer les raisons.

2. Les relations avec la famille

Le lieu de vie doit tenir compte de l'histoire de chaque jeune avec sa famille et doit permettre l'application des droits qui sont définis par le juge.

Les parents ne doivent pas entrer dans notre lieu d'accueil, les visites se faisant à l'extérieur du lieu de vie (lieu familial ou lieu neutre). La visite peut dans certains cas se faire en amont de l'accueil de l'enfant lorsque cela est possible pour les parents et le lieu de vie.



Le lieu de vie ne se substitue pas à la famille des jeunes accueillis.

F. QUEL BUDGET ?

La prise en charge d'un enfant au sein du lieu de vie est tarifée sous forme de prix de journée. Ce prix de journée est fixé à 14,5% du SMIC mais peut être évalué en fonction des situations. Un accueil en séjour de rupture ou un accueil d'un jeune non scolarisé ou partiellement scolarisé sera tarifé à 17,5% du SMIC.

Un rapport des comptes sera envoyé annuellement à la Direction de l'Enfance et de la Famille.